



Développement du réseau par des particuliers

Par asc, le **26/10/2009** à **16:23**

Bonjour,

je lance une SAS et souhaite développer mon réseau de distributeurs en passant par des particuliers. Ces derniers auront pour rôle de redistribuer des produits à d'autres particuliers ayant passé commande via notre site marchand.

Cela est-il légale? Dois-je établir un contrat avec les particuliers distribuant mes produits?

Merci de votre réponse,

Cordialement.